

Assurances complémentaires / Rachat de franchise

Valable du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

Chaque véhicule loué bénéficie automatiquement de l'assurance responsabilité civile au tiers, avec une franchise et dépôt de garantie de AUD 7.500 pour un camping-car ou pour un véhicule tout terrain (4x4), AUD 2.500 pour un véhicule de la gamme **Rookie** et AUD 220 pour un véhicule de tourisme 2 roues motrices. Si plusieurs accidents ou incidents se produisent pendant une même période de location, la franchise s'appliquera pour chacun des sinistres. Le montant du dépôt de garantie sera remboursé au moment de la restitution du véhicule, si celui-ci n'a subi aucun dommage.

Pour tous ceux qui veulent une plus grande tranquillité d'esprit et une meilleure couverture, **Britz** recommande la souscription de l'option « **Britz Bonus Pack** », qui inclut une assurance optimale : complément de protection Rachat de Franchise 2 (ER2) et option « Sans souci » (PCO2).

D'autres niveaux de complément de protection permettent également de réduire la responsabilité financière en cas d'accident et le montant du dépôt de garantie (voir tableau ci-dessous).

Complément de protection proposé	Montant journalier de la prime	Montant maximum de la prime par location	Montant du dépôt de garantie	Montant maximum de responsabilité ⁽¹⁾
Franchise de base	Compris pour toute location d'un camping-car 2 roues motrices	N/A	AUD 7.500 ⁽²⁾ (débités)	AUD 7.500 ⁽²⁾
	Compris pour toute location d'un camping-car 4x4 ou véhicule 4x4	N/A	AUD 7.500 (débités)	AUD 7.500
	Compris pour toute location d'un véhicule de tourisme 2 roues motrices	N/A	AUD 220 (empreinte de carte bancaire uniquement)	AUD 220 ⁽⁵⁾
Rachat de Franchise 1 (ER1)⁽³⁾	AUD 22 Camping-car 2 roues motrices	AUD 1,100	AUD 2.500 (débités)	AUD 2.500
	AUD 27 Camping-car	AUD 1.350	AUD 2.500 (débités)	AUD 2.500

Complément de protection proposé	Montant journalier de la prime	Montant maximum de la prime par location	Montant du dépôt de garantie	Montant maximum de responsabilité ⁽¹⁾
	4x4 ou véhicule 4x4			
	Véhicule de tourisme 2 roues motrices	N/A	N/A	N/A
Rachat de Franchise 2 (ER2)	AUD 40 ⁽⁴⁾ Camping-car 2 roues motrices	AUD 2.000 ⁽⁴⁾	AUD 220	AUD 0
	AUD 49 Camping-car 4x4 ou véhicule 4x4	AUD 2.450	AUD 440 (empreinte de carte bancaire uniquement)	AUD 440
	Véhicule de tourisme 2 roues motrices	N/A	N/A	N/A

- (1) Ce montant concerne le pare-brise et les pneus (coût de réparation / remplacement), les dommages au véhicule sans implication de tiers et la responsabilité civile au tiers.
- (2) Pour les véhicules de la catégorie **Rookie**, le montant du dépôt de garantie est de AUD 2.500 et le montant maximum de responsabilité de AUD 2.500.
- (3) Pour les véhicules de la catégorie **Rookie**, l'option Rachat de Franchise 1 n'est pas proposée.
- (4) Pour les véhicules de la catégorie **Rookie**, le montant journalier de la prime est de AUD 19 et le montant maximum de prime par location est de AUD 570.
- (5) Pour les dommages au véhicule loué sans tiers identifié survenant à Broome ou dans le Territoire du Nord, le montant maximum de responsabilité est de AUD 1.650.

N/A : Non applicable

IMPORTANT

Suppression de la franchise en cas d'accident – Complément de protection Rachat de Franchise 2 (ER2) + Option « Aucun souci » (PCO2)*

En sus du complément de protection Rachat de Franchise 2 (ER2), l'option « Aucun souci » (PCO2) est incluse dans l'option « **Britz** Bonus Pack ».

Si le « **Britz** Bonus Pack » n'a pas été retenu, mais que l'option Rachat de Franchise 2 (ER2) l'a été, le tarif de l'option « Aucun souci » (PCO2) est, pour toute la durée de la location, de AUD 50 pour un véhicule à 2 roues motrices et de AUD 120 pour un véhicule à 4 roues motrices.

Avec le complément de protection Rachat de Franchise 2 (ER2) et l'option « Aucun souci » (PCO2), la franchise est supprimée. En d'autres termes, vous n'avez à rembourser aucun frais relatif aux dommages matériels occasionnés au véhicule loué ou à un tiers. **Ceci inclut également les dégâts accidentels occasionnés aux hauts et bas de caisse du véhicule loué.** Il est à noter que ce type de dommage n'est pas couvert, à moins que l'option « Aucun souci » (PCO2) n'ait été retenue.

* certaines conditions s'appliquent

Ces informations sont données à titre indicatif. En cas d'incohérence entre les informations générales en anglais (www.britz.com.au) et les informations générales données dans ce document, ce sont les informations générales en anglais qui sont applicables.